

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 MAI 2021 – 20h30

Salle de la Vaquelotte

PROCES VERBAL

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	15
Nombre de votants	16
Date de la convocation	27 avril 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le cinq mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances publiques, sous la Présidence de **M. Richard LETERRIER, Maire**.

PRESENTS : M. Richard LETERRIER (Maire)

Antoine AMBROIS, Marie-Madeleine AMBROIS, Elodie ARONDEL, Laurent BLED, Francis DISS, Louis GUILLOTTE, Dominique HAUCHECORNE, Alexia LAINE, Jean-Noël LARONCHE, François LEPESQUEUX, Mary LESCELLIER, Valérie MONTRIEUL-XAMENA, Marianne POTTIER, Sophie QUESNOT

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : Jean-Michel CAUCHOIS-LE MIERE (pouvoir à Richard LETERRIER)

ABSENTS EXCUSES : Néant

ABSENTS : Angéline BERTOT, Elodie LEPETIT, Céline PLANQUE

Secrétaire de séance : Elodie ARONDEL

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2021

Le procès-verbal du 12 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

2/ Accroissement temporaire d'activité

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3,1° et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité, en raison de l'augmentation de la charge de travail du service technique.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi temporaire d'adjoint technique territorial à temps complet pour assurer l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux à compter du 1^{er} juillet 2021.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial, échelle C1, échelon 1.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sera inscrit au budget primitif 2021, chapitre 012, articles 6332, 6336, 6338, 6413, 6451, 6453, 6454.

3/ Demandes de subvention

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les projets pour lesquels des subventions peuvent être allouées :

Projet rentrant dans le champ subventionnable de la DSIL, de la DETR et du fonds de concours de la Communauté d'agglomération Le Cotentin :

- Réhabilitation d'un bâtiment communal « La boulangerie », cadastré B353, sise 5025 Village de Cosqueville.

Projets rentrant dans le champ subventionnable par le fonds de concours de la Communauté d'agglomération Le Cotentin :

- Agencement des espaces extérieurs de la salle d'exposition « Gilles PICOT »,
- Aménagement de la cour d'un bâtiment communal, cadastré B375A, sise 22 Village de Néville.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adresser les demandes de subventions pour chaque projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire, à l'unanimité, à adresser les demandes de subvention suivantes :

- DSIL, DETR et fonds de concours CAC pour la réhabilitation d'un bâtiment communal « La boulangerie »
- Fonds de concours CAC pour l'agencement des espaces extérieurs de la salle d'exposition « Gilles PICOT » et de la cour d'un bâtiment communal sise 22 Village de Néville.

4/ Débat d'orientation pour la commission Environnement et Qualité de vie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que depuis le début du mandat, divers sujets ont été évoqués sur l'environnement dans son ensemble et la qualité de vie. Une commission a été mise en place pour travailler sur ces sujets. Monsieur le Maire souhaiterait que le conseil municipal valide certaines propositions qui seront développées par la Commission.

Les sujets proposés sont les suivants :

- Problématique des camping-cars
- Barrières du littoral qui seront prochainement mises en place
- Entretien des lavoirs
- Fleurissement
- Broyeur, composteur
- Chemins de randonnée
- Bacs à marée
- Problématique des poubelles laissées en bord de route
- Panneaux solaires
- Vitesse dans les hameaux
- Zone aquacole

Parmi ces thèmes, le Conseil Municipal décide de retenir les thèmes suivants : entretien des lavoirs, problématique des camping-cars, la zone aquacole, broyeur, chemins de randonnée et bacs à marée

La Commission Environnement et Qualité de vie se réunira prochainement.

5/ Affaires et questions diverses

Commémorations du 8 Mai et du 11 Novembre : En raison de la crise sanitaire, les cérémonies de commémoration se dérouleront en effectif restreint.

Pour la cérémonie du 8 mai, le dépôt de gerbes se fera au monument aux morts de Gouberville à 9h45. La cérémonie religieuse est prévue à 10h30 en l'église de Fermanville.

Pour la cérémonie du 11 Novembre, le dépôt de gerbes se fera au monument aux morts de Vrasville.

Elections : Les élections Départementales et Régionales se dérouleront les dimanches 20 et 27 juin 2021. Les bureaux de vote devant être dédoublés, Monsieur le Maire établit un tableau de présence pour tenir ces bureaux. En fonction des effectifs, il sera fait appel aux administrés volontaires. Une vaccination prioritaire pourra leur être proposée s'ils le désirent. Dans le cas contraire, les assesseurs volontaires devront réaliser un test 48h avant le scrutin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.